

Table des matières

I. EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1. La section de Fonctionnement	5
1.1.1. Recettes et dépenses réelles.....	5
1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre.....	19
1.2. La section d'Investissement	21
1.2.1. Recettes et dépenses réelles.....	21
1.2.2. Recettes et dépenses d'ordre.....	28
II.EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	29
2.1. Budget de l'Eau	29
2.1.1. Section d'Exploitation	29
2.1.2. Section d'Investissement	30
2.2. Budget des Pompes Funèbres	32
2.2.1. Section d'Exploitation	32
2.2.2. Section d'Investissement	33

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 s'élève à 282 883 200 €.

Il est composé du Budget Principal et de deux Budgets annexes selon le détail ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	ORDRE	REEL	TOTAL
DEPENSES	24 709 592	141 688 408	166 398 000
RECETTES	2 902 000	163 496 000	166 398 000
INVESTISSEMENT	ORDRE	REEL	TOTAL
DEPENSES	3 222 000	63 496 000	66 718 000
RECETTES	25 029 592	41 688 408	66 718 000
TOTAL CUMULE BUDGET PRINCIPAL			233 116 000

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX :

FONCTIONNEMENT	ORDRE	REEL	TOTAL
DEPENSES	4 122 470	36 482 730	40 605 200
RECETTES	776 040	39 829 160	40 605 200
INVESTISSEMENT	ORDRE	REEL	TOTAL
DEPENSES	776 040	6 394 960	7 171 000
RECETTES	4 122 470	3 048 530	7 171 000
TOTAL CUMULE BUDGET ANNEXE DE L'EAU			47 776 200

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

FONCTIONNEMENT	ORDRE	REEL	TOTAL
DEPENSES	286 200	881 800	1 168 000
RECETTES	250	1 167 750	1 168 000
INVESTISSEMENT	ORDRE	REEL	TOTAL
DEPENSES	11 150	811 850	823 000
RECETTES	297 100	525 900	823 000
TOTAL CUMULE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES			1 991 000

Le Budget Primitif 2018 de la Ville de Mulhouse a été élaboré sur la base des éléments de contexte décrits dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires. La situation financière de la Ville poursuit son amélioration avec une épargne brute qui progresse. Le budget 2018 doit tenir compte des contraintes très fortes annoncées dans le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP).

Sur le plan des ressources, une nouvelle participation des collectivités au plan d'économie de 13 milliards d'euros initié par l'Etat sera mise en œuvre sur un périmètre de 319 collectivités. Ce dispositif n'impacte pas immédiatement en 2018 les dotations d'Etat, mais il nécessite des mesures particulièrement volontaristes sur le volet des dépenses pour ne pas impacter les dotations 2019.

Cette incertitude sur les dotations d'Etat se cumule au Prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics 2014-2017 qui s'est soldé in fine par une perte de recettes annuelles de l'ordre de 8.1 M€ comparativement à la situation antérieure au dispositif. Ce manque à gagner n'est ni compensé par la Dotation Nationale de Péréquation ni par la Dotation de Solidarité Urbaine.

Cette fragilité se trouve amplifiée par la part relative que représente le produit issu des impôts ménages dans le budget de la Ville (34% de nos recettes réelles de fonctionnement). Les bases d'impôts ménages constatées sur Mulhouse sont peu dynamiques et demeurent parmi les plus faibles des communes de 100 000 à 200 000 habitants.

S'agissant des autres recettes significatives, les droits de mutation repartent sur une progression qui reste mesurée. L'incertitude quant à l'impact de la dépenalisation du stationnement imposée par la loi Maptam (1) sur les recettes de stationnement incite à une grande prudence sur la prévision budgétaire relative aux droits de stationnement. A l'instar des autres recettes tarifaires, ils sont anticipés en légère hausse tenant compte de l'extension de périmètre.

Suite à la démutualisation du service communication, l'attribution de compensation évoluée, mais de façon peu significative. Les participations de nos partenaires institutionnels, eux-mêmes impactés par les contraintes budgétaires, demeurent fragiles.

Cette atonie des recettes de fonctionnement est amplifiée par la diminution progressive, d'ici 2020, du reversement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal en raison de la sortie de Mulhouse Alsace Agglomération à l'éligibilité du dispositif.

Sur le plan des dépenses, la construction budgétaire 2018 est fortement impactée par le PLPFP à travers le pacte financier Etat-collectivités qui prévoit les modalités de contribution à la réduction du déficit de l'Etat.

Ce pacte financier se décline avec deux mesures d'encadrement particulièrement strictes des dépenses :

- L'instauration d'un plafond de hausse des dépenses communales de +1.1% maximum - y compris l'inflation - dont le non-respect serait sanctionné d'une baisse de dotation d'Etat en 2019
- L'introduction d'un ratio de désendettement dont le seuil se situe entre 11 et 13 années et dont le dépassement pourrait aboutir à la mise en œuvre de mesures correctives par l'Etat.

En parallèle, de nombreuses contraintes externes s'imposent aux collectivités locales : coût des matières premières, mises aux normes et maintenance du patrimoine, contributions aux organismes de regroupement, Glissement Vieillesse Technicité en matière de charges de personnel. La hausse de la contribution sociale généralisée prévue par l'Etat en 2018 se traduira par la mise en œuvre d'une indemnité exceptionnelle portée par les collectivités et à destination des agents pour compenser partiellement cette augmentation.

En réponse à ces fortes contraintes, le budget 2018 répond à une feuille de route extrêmement stricte visant à contenir les dépenses de fonctionnement à une évolution maximale de +1.1%. La pratique permanente du dialogue de gestion et des choix forts sur les dépenses de fonctionnement favoriseront les économies et les redéploiements de crédits tout en garantissant le niveau de services rendus. L'optimisation de nos ressources permettra de poursuivre la maîtrise de nos charges de personnel.

La combinaison de ces décisions permet le maintien d'une épargne brute à un niveau qui évite tout recours à une hausse des impôts et respecte le cadre fixé par le Projet de Loi de Finances pour 2018.

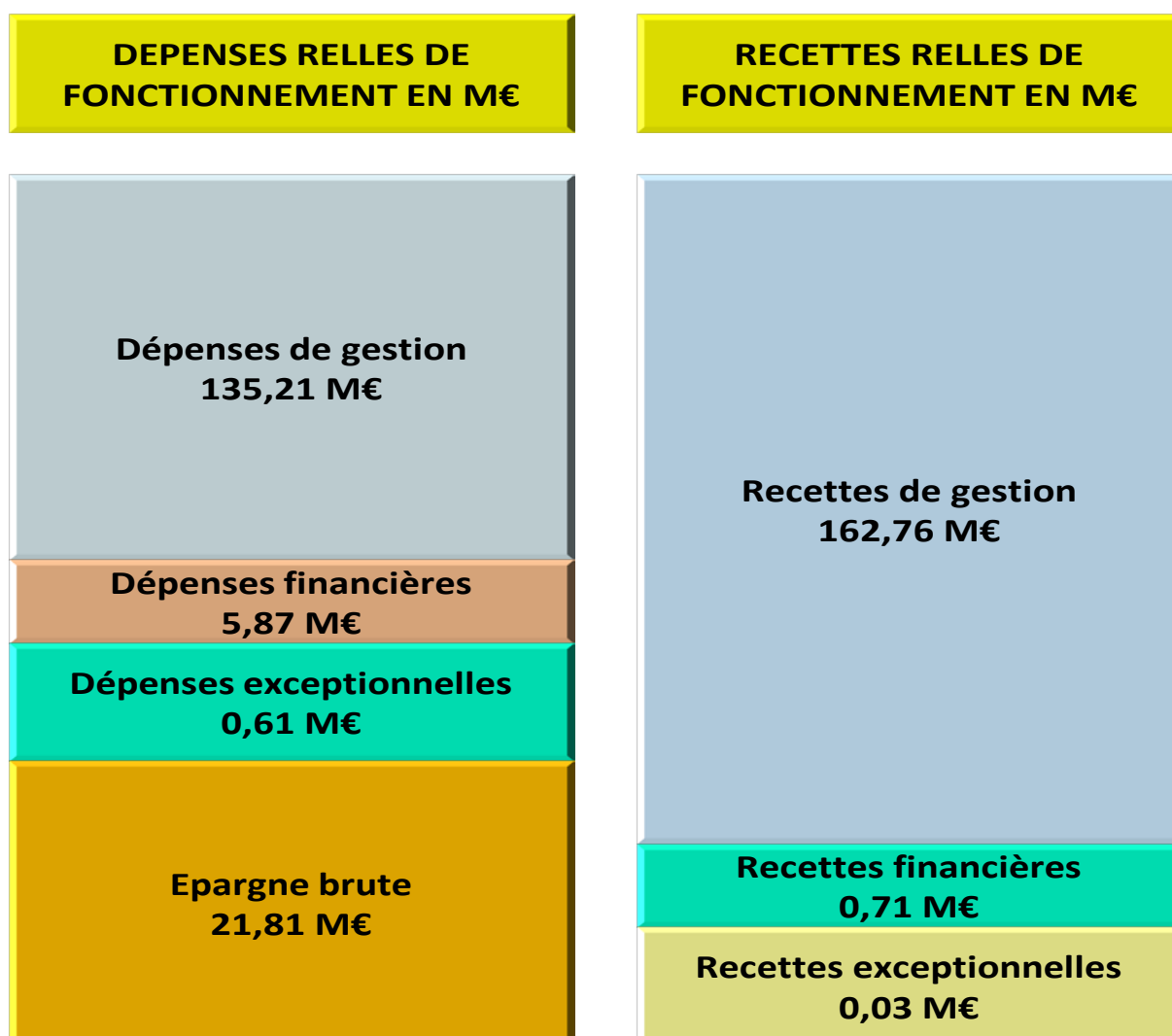
I. EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

1.1. La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **166 398 000 €** en dépenses et en recettes. Elle est répartie en opérations réelles, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement ou encaissement, et en opérations d'ordre, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations réelles se décomposent en opérations de gestion, financières et exceptionnelles. La différence entre recettes et dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion ou épargne brute de l'exercice.

1.1.1. Recettes et dépenses réelles

Le solde des mouvements ressort à 21,81 M€ soit 13,3% de nos recettes réelles de fonctionnement. Il constitue un objectif rendu possible grâce à des efforts de gestion extrêmement rigoureux.



Le maintien d'un niveau d'épargne suffisamment élevé permet la mise en œuvre du désendettement de façon à respecter les mesures d'encadrement prévues par le PLPFP. Il favorise le financement des investissements tout en limitant le recours à l'emprunt.

• Opérations de gestion

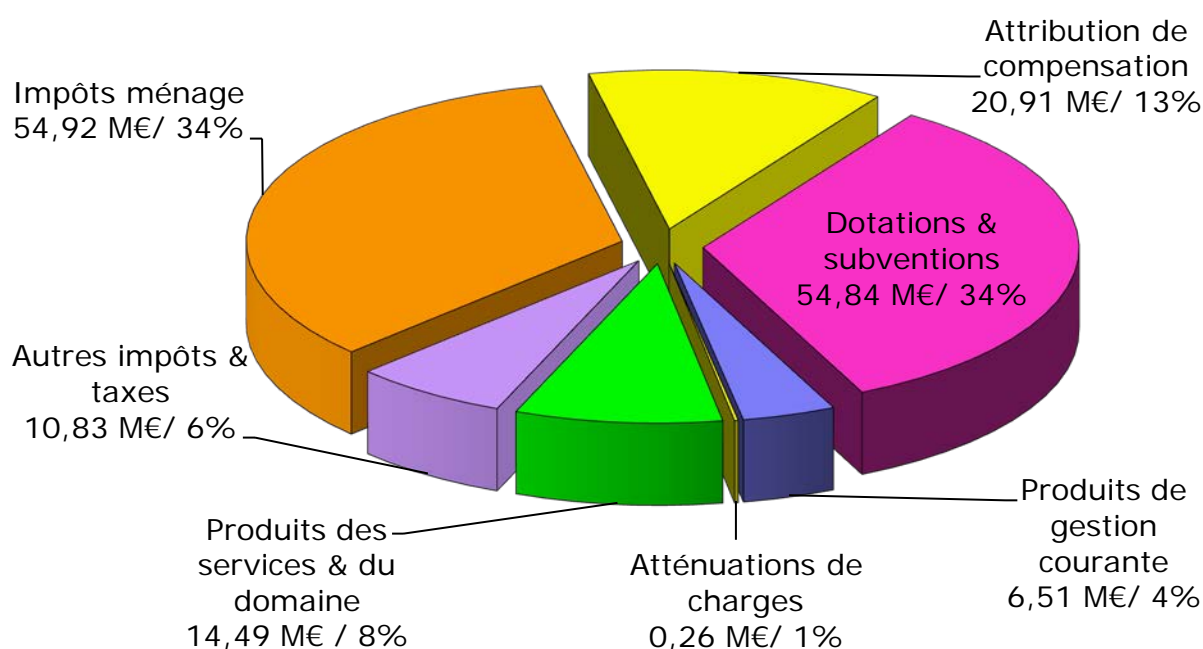
Ces charges et ces produits retracent l'activité courante des services municipaux.

a) Recettes de gestion

Les recettes de gestion se décomposent, par ordre d'importance, de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	évol. (%)
Impôts et taxes (chapitre 73)	86 220 319	86 663 319	0.5%
Dotations et subventions (chapitre 74)	54 109 550	54 839 712	1.3%
Produits des services et du domaine (chapitre 70)	12 207 976	14 490 555	18.7%
Produits de gestion courante (chapitre 75)	6 237 494	6 509 513	4.4%
Atténuation de charges (chapitre 013)	255 000	255 000	0.0%
Total des recettes de gestion	159 030 339	162 758 099	2.3%

Répartition des recettes de gestion en millions d'euros

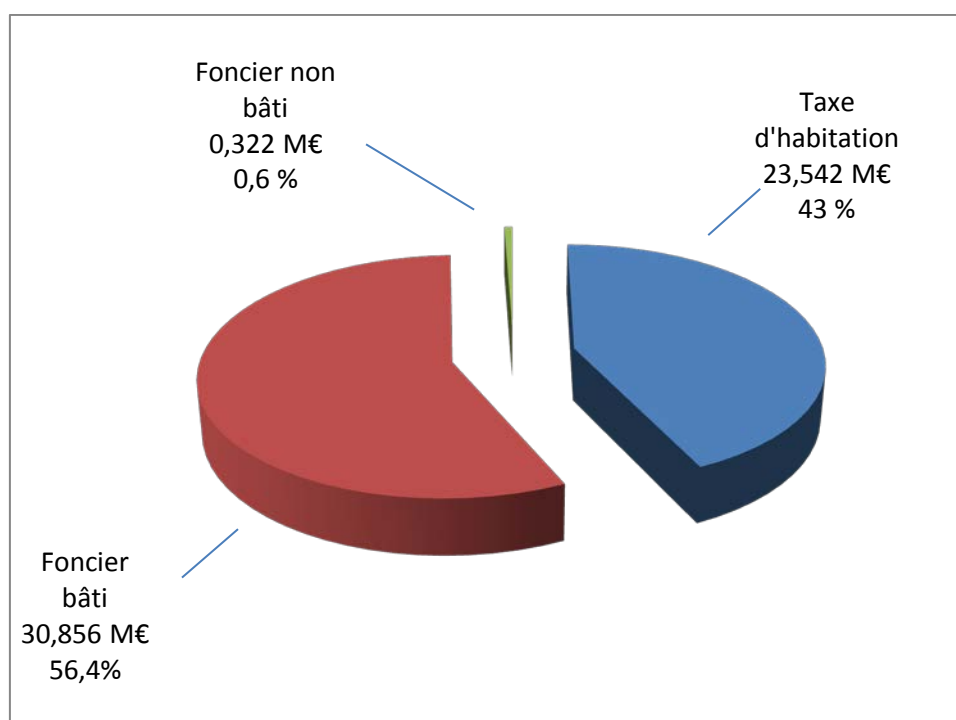


Chapitre 73 - Impôts et taxes : 86,66 M€

Les impôts et taxes constituent le poste de recettes réelles de fonctionnement le plus important avec un montant prévisionnel attendu de 86,66 M€. Leur décomposition est la suivante :

- Le produit de la fiscalité directe locale représente 34% des ressources réelles de fonctionnement de la Ville. Outre les rôles supplémentaires, prévus à hauteur de 0,2 M€, il est attendu en 2018 à 54,72 M€. L'évolution des contributions directes découle de la progression des bases fiscales locales sous l'effet :
 - d'une revalorisation annuelle liée au taux d'inflation constatée en 2017,
 - et de la progression « physique » des bases, cette variable étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformation de l'habitat mulhousien existant.

La représentativité de chacune des trois taxes dans le produit fiscal ressort à 30,856 M€ pour le foncier bâti (56,2%), 23,542 M€ pour la taxe d'habitation (43,2%) et 0,322 M€ pour le foncier non-bâti (0,6%).



Le Budget tient compte de la réforme de la taxe d'habitation engagée par le gouvernement qui tend à exonérer à l'horizon de 2020, 80% des contribuables de la taxe d'habitation. L'Etat s'est engagé à compenser la perte de produits à l'euro près, par la voie de dégrèvements.

- L'Attribution de Compensation destinée à compenser les pertes de recettes consécutives au transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération. Suite à la démutualisation du service communication, son montant passe de 20,838 M€ à 20,919 M€.
- La Commune continue à bénéficier du fonds départemental des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur, en 2018, de 1,272 M€. La dotation diminue (1,72 M€ en 2017) en raison de la sortie progressive de Mulhouse Alsace Agglomération à l'éligibilité du dispositif d'ici 2020.
- L'institution par m2A d'une dotation de solidarité communautaire, en lieu et place de l'octroi de fonds de concours, devrait se traduire par une recette de 0,335 M€.
- Les impôts indirects dont le produit prévisionnel passe de 9,131 M€ à 9,217 M€ en 2017.

Impôts indirects	BP 2017 (M€)	BP 2018 (M€)	évol. (%)
Droits de place	1.245	1.245	0.0%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	0.733	0.733	0.0%
Droits de stationnement	3.020	3.035	0.5%
Taxe sur l'électricité	1.680	1.700	1.2%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1.850	1.900	2.7%
Taxe sur les emplacements publicitaires	0.425	0.425	0.0%
Autres impôts indirects	0.178	0.179	0.6%
Total Impôts indirects	9.131	9.217	0.9%

Chapitre 74 – Dotations et participations : 54,84 M€

Ce poste de recettes représente 34% de nos recettes de gestion. Il se chiffre à 54,84 M€ en 2018 contre 54,11 M€ en 2017. Il est composé des principaux éléments suivants :

- Les dotations de l'Etat, estimées à 44,12 M€ en 2017.

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés envers les collectivités locales. A ce titre sont perçues la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation spéciale instituteurs (DSI), la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Les débats relatifs à l'examen de la loi de finances 2018 se poursuivent et le contour de certaines dispositions n'est pas encore stabilisé, le vote de la loi de finances n'intervenant qu'en toute fin d'année 2017.

Les dotations 2018 de la Ville ont donc été estimées sur la base des dispositions du projet de loi de finances pour 2018.

Au global, si les concours financiers de l'Etat augmentent, c'est essentiellement sous l'effet de la revalorisation de la dotation de solidarité urbaine (22,623 M€). En revanche, la DGF et la DNP devraient être maintenues à leur niveau de 2017, soit 19,595 M€ pour la DGF et 1,9 M€ pour la DNP.

La quasi-totalité des compensations fiscales, destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux, font traditionnellement office de variables d'ajustement au sein des concours de l'Etat. Le périmètre des allocations compensatrices soumises à minoration a été à nouveau élargi, notamment à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Le projet de loi de finances fixe le taux de minoration de ces dotations à -17% au niveau national pour le bloc communal.

Pour Mulhouse, ces compensations sont estimées à 0,411 M€ pour les exonérations de taxe foncière et à 2,406 M€ pour celles relatives à la taxe d'habitation, ces dernières se rapportent aux exonérations en faveur des personnes de condition modeste.

Les autres dotations, notamment la dotation générale de décentralisation (DGD) est maintenue à son niveau de 2017 soit 0,814 M€.

- Les autres dotations et subventions diminuent de l'ordre de -0,06 M€ (6,63 M€ en 2018 contre 6,69 M€ en 2017).

	BP 2017	BP 2018
Autres dotations et subventions	6.69	6.63
Autres participations de l'Etat (Culture, Temps éducatifs, Fonds départemental de TP...) ①	2.90	2.89
Participations autres collectivités ②	2.41	2.11
Participations CAF et autres organismes ③	1.38	1.63

① Les autres participations de l'Etat sont quasi stables à 2,89 M€. Dans le domaine culturel, les subventions participent au fonctionnement de la Kunsthalle (0,078 M€), de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse

(0,859 M€), des bibliothèques (0,02 M€), du Nouveau Conservatoire (0,05 M€) et des manifestations culturelles (0,02 M€).

Le fonds départemental de taxe professionnelle pour 0,162 M€ est en légère baisse par rapport à 2017 (0,167 M€).

Les recettes liées à la réforme des rythmes scolaires se montent à 1,224 M€ intégrant le fonds de soutien versé par l'Etat (1,05 M€) et 0,17 M€ de participations de la CAF soit un niveau inférieur au coût du dispositif.

L'Etat poursuit sa participation à l'animation des réseaux de santé (0,052 M€), aux actions dans le domaine social (0,085) et en faveur de la jeunesse en milieu scolaire (0,06 M€).

- ② Les participations versées par d'autres collectivités sont en baisse de l'ordre de -0,31 M€, en raison essentiellement de la disparition du fonds de concours versé par m2A et des contraintes financières rencontrées par nos partenaires institutionnels.
- ③ Les subventions d'autres organismes représentent 1,63 M€ (1,38 M€ en 2017) consécutivement à la notification de recettes exceptionnelles de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers d'Alsace au titre de l'ouverture de l'Office du Commerce. Ce poste intègre les recettes du Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) pour 0,19 M€, la participation de la CAF dans le cadre du Contrat Temps libre en baisse de -0.03 M€, 0,475 M€ de participations dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Le solde se compose de subventions dans le domaine de l'éducation et en matière d'aide sociale.

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 14,49 M€

Les produits des services s'élèvent à 14,49 M€ contre 12,21 M€ en 2017. Cette progression est liée à l'intégration des recettes issues du forfait post-stationnement (FPS) consécutivement à la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement. Le niveau de recettes attendu à ce titre est anticipé à 1,44 M€ et dépend fortement du comportement des usagers et du niveau de recouvrement de ces recettes.

Après retraitement des recettes provenant du FPS, les produits des services s'élèvent à 13,05 M€.

- Ils sont composés pour 56% de remboursements de rémunération des personnels mis à disposition de :
 - Mulhouse Alsace Agglomération : 1,99 M€ ;

- des budgets annexes pompes funèbres et service des eaux : 5,5 M€ ;
- autres organismes dont la Haute Ecole des Arts du Rhin : 0,62 M€
- Ce poste regroupe également les recettes issues de la vente de services ou de prestations aux usagers :
 - recettes issues de prestations à caractère culturel ou social telles que les droits d'entrées du Conservatoire et de l'Orchestre Symphonique, ainsi que les recettes provenant des droits d'inscription aux animations sportives et aux activités de loisirs sans hébergement (0,69 M€) ;
 - redevances d'occupation du domaine public de la Ville de Mulhouse (1,18 M€) ;
 - facturations de prestations ou de travaux réalisés par les services municipaux pour d'autres collectivités (budgets annexes, m2A, Haute Ecole des Arts du Rhin principalement) parmi lesquels les travaux de voirie, les frais de nettoyage ou l'entretien des bâtiments et des espaces verts pour un total de 3,07 M€.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6,51 M€

Les autres recettes de gestion courante totalisent 6,51 M€ pour 2018. Ils sont constitués :

- des revenus des immeubles pour 2,12 M€, en progression de 0,12 M€ suite à l'acquisition de biens immobiliers générant des loyers ;
- des redevances versées par les fermiers dans le cadre des concessions de parkings en ouvrage : 0,53 M€ ;
- du versement par l'Etat d'un loyer financier à la Ville dans le cadre du montage contractuel adopté pour la construction de l'hôtel de police. Il s'agit d'un mouvement neutre budgétairement qui trouve sa contrepartie en dépenses de fonctionnement : 1,5 M€ ;
- le remboursement des contrats aidés : 0,33 M€ ;
- les remboursements des taxes foncières : 0,44 M€ ;
- les contributions des budgets annexes : 0,8 M€ ;
- le produit des droits d'entrée du Théâtre : 0,3 M€ ;
- d'autres produits divers : 0,49 M€.

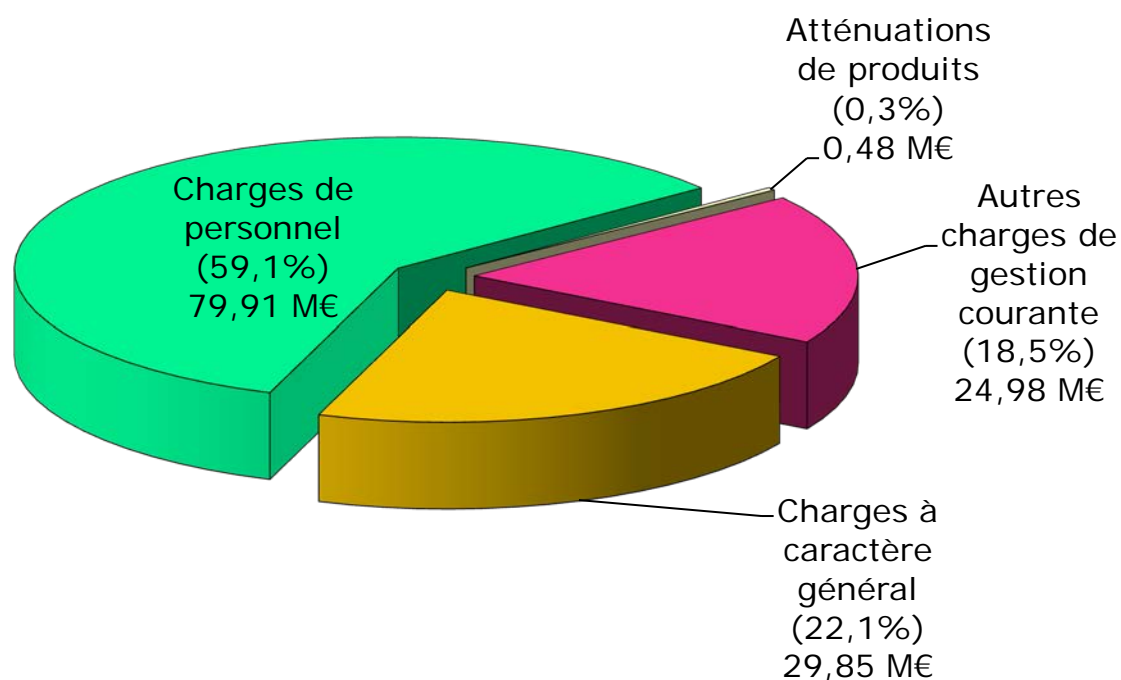
b) Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion nécessaires au fonctionnement des services municipaux s'élèvent à 135 212 676 € soit une hausse contenue de +1%. Les principaux postes de dépenses de gestion sont constitués, par ordre décroissant, de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	évol. (%)
Charges de personnel (chapitre 012)	78 964 580	79 905 380	1.2%
Charges à caractère général (chapitre 011)	29 273 518	29 854 451	2.0%
Charges de gestion courante (chapitre 65)	25 194 930	24 977 545	-0.9%
Atténuations de produits (chapitre 014)	435 300	475 300	9.2%
Total des dépenses de gestion	133 868 328	135 212 676	1.0%

Cet effort de maîtrise apparaît incontournable compte tenu des dispositions du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui prévoit un mécanisme de malus pour les communes dépassant le plafond fixé à +1,1% entre les réalisations 2017 et 2018.

Répartition des dépenses de gestion en millions d'euros



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 79,91 M€

Les charges de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement, font l'objet d'une extrême rigueur. Elles se montent à 79,91 M€ contre 78,96 M€ en 2017 soit une évolution maîtrisée de l'ordre de +1.2% et ce malgré l'impact défavorable des mesures nationales et effets qui impactent mécaniquement les collectivités territoriales :

- l'effet report de l'exercice des mesures 2017 (+0,1 M€) et notamment la revalorisation du point d'indice de +0,60% au 01/02/2017 et la mise en œuvre de la réforme du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations. Il consiste en une refonte des grilles indiciaires, une restructuration de certaines catégories, le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire etc... La poursuite de son application est reportée à 2019 ;
- le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui intègre les avancements d'échelons, de grade, les promotions internes et l'effet noria lié au renouvellement des effectifs. Ces mécanismes conduisent à une augmentation automatique des charges de personnel de +0,63 M€ ;
- les décisions prises au plan national pour 2018 avec l'augmentation prévisionnelle du SMIC anticipée à +0,80% au 1^{er} janvier 2018 et l'augmentation de +1,7 points de la CSG compensée partiellement par les collectivités : +0,27 M€ ;
- l'effet des mesures locales et notamment la création du Nouveau Conservatoire : +0,31 M€.

Pour tenir cet objectif d'évolution, les charges de personnel continuent à faire l'objet de mesures de gestion rigoureuses à travers un plan strict de maîtrise de la masse salariale. La Ville de Mulhouse applique l'horaire de travail légal par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées. Pour améliorer le service rendu à l'utilisateur, la politique de formation et la mobilité interne sont favorisées. Les recrutements font l'objet d'une analyse des besoins extrêmement fine et contextuelle en privilégiant les redéploiements.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 29,85 M€

Le poste de charges à caractère général correspond aux frais de fonctionnement quotidien des services gérés en régie. Certaines de ces dépenses s'imposent à la collectivité qui ne dispose pas de marge de manœuvre : énergie, maintenance, charges locatives, taxes foncières, primes d'assurance...

Ces dépenses s'établissent à 29,85 M€ au budget primitif 2018 contre 29,27 M€ en 2017, en hausse de +2%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents postes de dépenses contenus dans ce chapitre :

Charges à caractère général	BP 2017 (M€)	BP 2018 (M€)	évol. (%)
Achats de fournitures et prestations de service	13.42	12.91	-3.8%
Prestations de services	5.14	4.67	-9.1%
Energie	5.03	5.07	0.8%
Fournitures	3.25	3.17	-2.5%
Services extérieurs	14.50	15.39	6.1%
Contrats de prestations, charges locatives, locations	5.37	5.89	9.7%
Entretien et réparations	3.02	3.04	0.7%
Transports, missions	1.88	1.88	0.0%
Etudes, assurances, formations	1.08	1.18	9.3%
Télécom, affranchissement, remboursements de frais	2.19	2.48	13.2%
Communication	0.96	0.92	-4.2%
Impôts, taxes et versements assimilés	1.35	1.56	15.6%
Total charges à caractère général	29.27	29.86	2.0%

Cette évolution intègre les nouveaux services rendus à l'utilisateur à travers l'ouverture de la Voie Sud, du Conservatoire de Musique, du site SAFI LOFINK, ainsi que la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement qui impacte le budget de fonctionnement de cette activité.

La maîtrise des charges à caractère générale est rendue possible grâce à la remise en question de certaines manifestations, à la mise en œuvre du budget global et à des efforts de redéploiements de crédits permanents.

Achats de fournitures et prestations : -3,8 %

Les achats de matières, de fournitures, d'études et de prestations de services sont en baisse de l'ordre de -0,51 M€, passant de 13,42 M€ à 12,91 M€. Cette baisse est essentiellement liée à un changement d'imputation comptable des contrats de prestations à l'entreprise qui sont désormais intégrés aux services extérieurs, ainsi qu'à l'absence d'organisation de la manifestation Mulhouse 00 en 2018. A périmètre constant, la baisse est de -0,05 M€.

En parallèle, l'ouverture de nouveaux équipements (espace SAFI-LOFINK dédié aux sports de contact, Voie Sud et nouveau Conservatoire)

entraînent une hausse des dépenses énergétiques qui reste amortie par le contexte encore favorable sur le cours des matières premières et le retour sur investissement des travaux d'efficacité énergétique des bâtiments.

Les efforts de gestion permettront de maintenir un niveau de service public adapté à l'évolution des besoins dans tous les domaines de l'action municipale :

- démocratie participative à travers les conseils citoyens, conseils participatifs, le développement de pratiques de coresponsabilité et de groupes d'expertise d'usage, l'implication des habitants sur de nouveaux projets tels que « Mulhouse Diagonales »... ;
- développement d'évènements et d'animations artistiques dans l'espace public qui favorisent la dynamisation du commerce et étoffent l'attractivité du centre-ville (Scènes de rue, Marché de Noël, Fête de la Musique, programmation estivale...) ;
- renouvellement de la prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens et actions dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation (chantiers jeunes, remodelage de la carte jeune, Trait d'Union, Temps éducatifs...) ;
- mise en œuvre d'actions culturelles : expositions à la Kunsthalle et au Musée des Beaux-Arts, « Tout Mulhouse Lit », « la Nuit des Musées », projet DEMOS qui présente un caractère social en faveur de la jeunesse...

Services extérieurs : +6,1 %

Les services extérieurs se montent à 15,39 M€ contre 14,5 M€ en 2017, essentiellement en raison du changement d'imputation comptable des prestations de services confiées à l'entreprise désormais comptabilisées sur ce poste pour +0,46 M€. Ils intègrent également l'ouverture de nouveaux locaux, la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement qui nécessitera une mise à niveau des horodateurs, les travaux de maintenance du patrimoine municipal et scolaire, ainsi que la mise en sécurité et les travaux d'élagage des arbres.

Le déploiement d'outils numériques dans les écoles et les services municipaux impacte les coûts de maintenance informatique. Ils permettent également une optimisation du service public rendu à l'utilisateur.

Impôts, taxes et versements assimilés : +15,1 %

Les impôts, taxes et versements assimilés sont constitués de l'acquittement par la Ville des impôts fonciers sur les biens relevant de son patrimoine. Ils s'élèvent à 1,56 M€ en 2018 contre 1,35 M€ en 2017 suite à des acquisitions foncières réalisées en 2017.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante : 24,98 M€

Les charges de gestion courante regroupent principalement les participations de la Ville aux organismes de regroupement dont elle est membre et les contributions qu'elle verse à des partenaires du monde associatif. Ces dépenses s'élèvent à 24,98 M€ contre 25,19 M€ en 2017 soit une baisse faciale de -0,9%.

A périmètre constant, ce poste est stable après avoir retraité les éléments suivants :

- la fin du dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ;
- la création d'une société sportive pour le club de hockey qui impose la transformation de la subvention versée en prestations au titre de missions d'intérêt général sur le chapitre de charges à caractère général.

Les principaux postes de dépenses qui composent ce chapitre sont les suivants :

- les subventions de fonctionnement, pour 12,84 M€, qui sont le reflet du soutien apporté à la vie associative et aux organismes publics. Ils concernent tous les domaines de l'intervention de la Ville :

Domaines	BP 2018 (M€)
Relations internationales	0.117
Subventions diverses	0.106
Amicale du personnel	0.568
Enseignement et formation	0.067
Culture	4.070
Sports	2.222
Jeunesse	3.116
Action sociale, Famille et Santé	0.954
Logement	0.003
Environnement et Aménagements Urbains	0.485
Action Economique	0.129
Total Subventions de fonctionnement	11.837

- les contingents et participations obligatoires sont en évolution de +0,6% par rapport aux réalisations 2017 à 11,57 M€. Ils intègrent :
 - 7,23 M€ au titre de la contribution au SDIS anticipée à +1% ;
 - 1,87 M€ au profit de la Haute Ecole des Arts du Rhin ;
 - 1,82 M€ pour l'Opéra du Rhin ;
 - 0,6 M€ s'agissant de la contribution aux écoles privées dont le montant varie en fonction du nombre de nouveaux élèves ;
 - 0,04 M€ d'indemnité de logement des ministres des cultes.

• Opérations financières

Les charges financières se décomposent en frais financiers de la dette à long et moyen terme et en frais financiers de la dette à court terme (lignes de trésorerie).

Cette année encore, elles devraient diminuer et passer de 5,739 M€ en 2016 à 5,718 M€ en 2017 soit une baisse de 0,4%.

Cette évolution s'explique essentiellement par la réalisation des emprunts 2017 à de très bonnes conditions, dans un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable.

La dotation inscrite au BP 2018 au titre de ce poste s'élève à 5,770 M€, soit au même niveau que les années précédentes.

Le ratio frais financiers / dépenses réelles de fonctionnement ressort à 4,1% au BP 2018, au même stade que cette année, et le taux moyen pondéré de la dette devrait être de l'ordre de 2,46 % au 31/12/2017 contre 2,70 % au 31/12/2016.

• Opérations exceptionnelles

Recettes exceptionnelles :

Les produits exceptionnels se chiffrent prévisionnellement à 0,31 K€ et sont constitués essentiellement des indemnités de sinistres et des pénalités de retard appliqués aux usagers des bibliothèques pour non-restitution d'ouvrages.

Dépenses exceptionnelles :

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 610 672 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

- des secours attribués au titre de l'aide sociale locale.....371 K€
- d'une provision dédiée aux annulations de titres sur exercices antérieurs..... 102,5 K€
- de dons consacrant un anniversaire ou une naissance.....90 K€
- de dédommagements liés à des contentieux indemnitaires.....37,6 K€
- de bourses et prix..... 9,6 K€

1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections (du Fonctionnement vers l'Investissement et inversement). Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont aucune incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget.

En revanche, elles ont une incidence sur l'autofinancement, puisque l'excédent des dépenses d'ordre sur les recettes d'ordre représente l'autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement.

Le montant d'autofinancement net, c'est-à-dire la part d'autofinancement non-affectée, ressort à 14,44 M€ pour l'exercice 2018.

Recettes :

Les recettes d'ordre budgétaires pour 2018 représentent 2,9 M€. Elles sont composées :

- d'une recette de 2,16 M€ correspondant au transfert de subventions au compte de résultat. Certaines subventions sont transférées en section d'investissement, puis sont reprises en section de fonctionnement par le crédit du compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat ». Ce mouvement comptable permet d'alléger la charge d'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer ;
- d'une recette de 0,74 M€ de travaux d'investissement en régie qui représentent la valeur d'immobilisation réalisée par les services municipaux pour des équipements appartenant à la Ville. Cette notion est similaire à la « production de l'entreprise pour elle-même » ou production immobilisée, en comptabilité générale. Par l'intermédiaire d'un mouvement d'ordre, les charges supportées pour des travaux effectués par des agents municipaux et ayant le caractère de travaux d'investissement sont retraitées de la section de fonctionnement et restituées en dépenses d'investissement.

Dépenses :

Les dépenses d'ordre représentent 10,19 M€ et sont constituées :

- de la dotation relative à l'amortissement des subventions versées dont la charge fait l'objet d'un amortissement : 6,27 M€ ;
- de la dotation relative à l'amortissement technique obligatoire des biens renouvelables qui a été institué par la M14 sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 1996 : 2,98 M€ ;
- de la dotation relative à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé capitalisée liée au remboursement anticipé du prêt indexé sur le cours de change EUR/CHF en septembre 2015 : 0,94 M€.

1.2. La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 66 718 000 € pour 2018.

La sollicitation active de nos partenaires financiers institutionnels et la préservation d'un niveau d'autofinancement calibré au niveau de nos investissements permettent le financement du programme d'investissement nécessaire à l'attractivité de la Ville et à la maintenance de son patrimoine. Leur niveau modère le recours à l'emprunt.

1.2.1. Recettes et dépenses réelles

▪ Les recettes d'Investissement

La section d'investissement est équilibrée et financée par les recettes suivantes :

L'autofinancement :

L'épargne brute (solde des recettes réelles de fonctionnement après financement des dépenses réelles de fonctionnement) constitue une ressource majeure pour la section d'investissement. Elle s'élève à 21,81 M€ en 2018 contre 19,52 M€ en 2017 soit près de 33% des recettes d'investissement.

La dette :

Le recours à l'emprunt s'élève, de façon prévisionnelle, à 22,94 M€ (contre 37,4 M€ au BP 2017). Ce montant sera ajusté en fonction de l'avancement des projets d'investissement et calé au plus près des besoins réels de trésorerie en cours d'exercice.

Les subventions d'équipement :

Les subventions d'investissement perçues de nos financeurs se chiffrent à 7,58 M€ pour 2018 et peuvent être sollicitées grâce à une prospection active auprès de nos partenaires des dispositifs existants.

Ces subventions d'équipement se déclinent de la façon suivante :

PARTENAIRES	BP 2017 (M€)	BP 2018 (M€)
SUBVENTIONS DE L'ETAT	4.71	2.61
SUBVENTIONS DE LA REGION	0.53	0.45
SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	1.29	0.51
SUBVENTIONS D'AUTRES COMMUNES	0.34	0.34
SUBVENTIONS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	4.90	1.53
SUBVENTIONS ANRU	0.67	2.08
SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET FONDS STRUCTURELS	0.40	0.06
AUTRES SUBVENTIONS	0.22	0.00
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13.06	7.58

Le solde des recettes du chapitre 13 est représenté par le produit des amendes de police en matière de sécurité routière à hauteur de 1,65 M€ contre 2,2 M€ en 2017, anticipé à la baisse en raison d'une baisse annoncée du montant global de l'enveloppe à répartir au niveau national. Ce montant est fonction de la valeur du point définie au niveau national et servant à la répartition de cette dotation. Elle est appliquée au nombre de contraventions constaté sur le territoire de la Ville.

Les dotations et fonds divers :

Les dotations et fonds divers se chiffrent à 7,9 M€ et sont constituées, pour majeure partie, du F.C.T.V.A. qui tient compte du niveau d'investissement réalisé prévisionnellement en 2017 (7,5 M€). Il compense les versements de TVA effectués par les collectivités locales sur les investissements de l'année N-1.

Le solde de 0,4 M€ est constitué par la Taxe d'Aménagement qui est destinée à faire participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs.

▪ Les dépenses d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement totalisent 63,5 M€ et se décomposent en dépenses d'équipement et en dépenses financières.

Les dépenses d'équipement :

Au global, les dépenses d'équipement pour l'année 2018 totalisent 41,94 M€ contre 57,81 M€ en 2017. Elles sont réparties de la façon suivante :

- Investissements pluriannuels30,92 M€

Les investissements pluriannuels correspondent aux crédits de paiement prévisionnels pour 2018 de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) gérée en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). La PPI a été actualisée pour porter sur la période 2015 à 2022 et sur un montant global de 228,9 M€ sur cette période.

Chaque Autorisation de Programme comporte une répartition prévisionnelle des Crédits de Paiements qui constituent la limite supérieure de mandatement sur l'exercice 2018 soit 30,92 M€. L'objectif est de ramener le montant annuel d'investissement à 30 M€ par an avant la fin du mandat.

- Investissements annuels en travaux2,31 M€
- Investissements mobiliers.....1,65 M€
- Investissements fonciers0,8 M€
- Subventions d'équipement.....6,26 M€

Le niveau des dépenses d'équipement pour 2018 traduit la volonté de renforcer la qualité et l'attractivité du patrimoine municipal tout en continuant à soutenir l'économie locale.

LES TRAVAUX ANNUELS ET PLURIANNUELS : 33,23 M€

L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE	BP 2018 (M€)
FILATURE : TRAVAUX AMENAGEMENT RESTAURANT	0.345
MAINTENANCE CULTURE	0.180
INSTALLATION DU CONSERVATOIRE AU CENTRE EUROPE	4.200
FILATURE GROSSE MAINTENANCE	0.300
Total	5.025

LES TRAVAUX DE VOIRIE	BP 2018 (M€)
AMELIORATION SIGNALISATION ET SECURITE ROUTIERE	0.100
PLAN DE STATIONNEMENT	0.130
MAINTENANCE VOIRIE	0.833
DESENCLAVEMENT ROUTIER QUARTIER BOURTZWILLER	0.150
NOUVELLES VOIRIES LEFEBVRE	0.200
AMENAGEMENT RUE LAENNEC - MANGENEY - JONCTION RD 21	2.138
EQUIPEMENTS DANS LES QUARTIERS	0.200
RENOVATION FEUX TRICOLORES ECONOMIE ENERGIE	0.100
RUE DES ABEILLES-AMENAGMT ACCESSIBILITE	0.052
ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART	0.100
OUVRAGE D'ART COUBERTIN	0.300
REHABILITATION OUVRAGES PONT ANNA SCHOEN	0.054
DEMOLITION- RECONSTRUCTION OUVRAGE D 'ART	0.600
POSE GAINES RENOVATION DEVIATION RESEAU INFO FIBRE OPTIQUE	0.040
Total	4.997

L'EDUCATION	BP 2018 (M€)
EXTENSION JEAN DE LOISY	0.092
MISE EN SURETE DES ECOLES	0.650
JEUX DE COUR	0.070
COURS D'ECOLE	0.200
CLASSE PASSERELLE PREVERT	0.300
MAINTENANCE SCOLAIRE	0.947
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0.080
ECOLES ACCESSIBILITE PMR	0.200
PREAUX ET ABRIS A VELOS ECOLES	0.080
ECOLES TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE	0.250
DEDOUBLEMENT DES CLASSES CP - CE1	2.000
6 - ECOLE MATERNELLE FILOZOF CITIVIA	1.245
6 - ECOLE MATERNELLE PORTE DU MIROIR CITIVIA	0.937
Total	7.051

L'AMENAGEMENT DES CULTES	BP 2018 (M€)
TEMPLE ST-ETIENNE : AMENAGEMENTS INTERIEURS MGC	0.200
MAINTENANCE DES EDIFICES CULTUELS	0.236
TEMPLE ST-ETIENNE : RENOVATION EXTERIEURE	0.168
TEMPLE ST-ETIENNE : PHASE 3 FACADE	0.100
Total	0.704

L'EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE	BP 2018 (M€)
ETUDES DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU	0.100
TRAVAUX JARDINS NEPPERT ORQUAM	0.900
AMENAGEMENT SITE DMC	0.050
MISE A NIVEAU DES PARKINGS	0.065
VOIE SUD AMENAGEMENT PARC VELOURUTE ECLAIRAGE QUAIS	0.400
PARKING EUROPE CONFORMITE OPERATION CENTRE EUROPE	0.600
REFECTION DE CHAUSSEES	0.750
EXTENSION BRANCHEMENTS ERDF	0.136
GARDE CORPS CANAL DERIVATION	0.080
EXTENSION RENOVATION BORNES AUTOMATIQUES	0.050
Total	3.131

L'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	BP 2018 (M€)
ETANCHEITE GYMNASSE MONTAIGNE	0.073
RENOVATION GYMNASSE SCHOENACKER	0.063
REMISE A NIVEAU DES GYMNASSES	0.351
GYMNASSE SAINT EXUPERY REMPLACEMENT PARQUET	0.050
MAINTENANCE SPORT	0.188
PLAINE SPORTIVE DE LA DOLLER CONSTRUCTION SALLE ET GYMNASSE	0.400
SAFI-LOFINCK	1.113
Total	2.238

L'ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE	BP 2018 (M€)
INSTALLATION OFFICE DE COMMERCE RUE DES BOUCHERS	0.285
PLAN DE CIRCULATION CENTRE HISTORIQUE	0.030
MISE EN LUMIERE	0.050
RABBINS PREISS - SYNAGOGUE	0.100
MODIFICATION PLACE GUILLAUME TELL	0.100
MEURTHE/BASTION/JUSTICE	0.450
AMENAGEMENT PLACE DREYFUS	0.360
Total	1.375

LES EQUIPEMENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	BP 2018 (M€)
MAINTENANCE DES ESPACES VERTS	0.391
PATRIMOINE SCOLAIRE EFFICACITE ENERGETIQUE PLAN CLIMAT	0.700
MODERNISATION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	1.000
CONFINEMENT ESELACKER	1.817
CONFINEMENT ESELACKER FRAIS D'ETUDES	0.250
PROMENADE DE L'ILL TRAME VERTE ET BLEUE	0.763
MAINTENANCE CHAUFFERIE	0.219
Total	5.140

LA MAINTENANCE, LA MODERNISATION ET LA RENOVATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	BP 2018 (M€)
MAIRIE RENOVATION INTERIEURE BATIMENT C	0.140
TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX	2.245
VILLE NUMERIQUE	0.100
MISE AUX NORMES DE JEUX	0.040
MAINTENANCE DOMAINE PRIVE	0.053
MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX	0.355
IMMEUBLES COMMUNAUX TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE	0.200
VIDEOSURVEILLANCE	0.250
TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	0.030
MAINTENANCE DES BATIMENTS A VOCATION SOCIALE	0.100
IMMEUBLES COMMUNAUX ACCESSIBILITE PMR	0.060
Total	3.573

LES ACQUISITIONS FONCIERES : 0,8 M€

La dotation se chiffre à 0,8 M€ et comprend l'acquisition de terrains ou de constructions.

LES INVESTISSEMENTS MOBILIERS : 1,65 M€

Cette enveloppe regroupe les dotations qui permettent la poursuite de la dématérialisation efficace des services offerts par la collectivité à travers l'acquisition de logiciels et d'outils numériques. Elles permettent également le renouvellement du parc automobile et du mobilier, ainsi que l'acquisition de matériel informatique ou téléphonique.

LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT : 6,26 M€

Les subventions d'équipement et fonds de concours versés par la Ville aux partenaires publics ou associatifs atteignent 6,26 M€ en 2018.

Pour les structures de droit public, la dotation se monte à 4,13 M€ :

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PUBLIC	BP 2018 (M€)
SUBVENTION CITIVIA ZAC FONDERIE	0.20
PARTICIPATION D'EQUIPEMENT AU PUBLIC DANS LE DOMAINE CULTUREL	0.06
ZAC GARE	1.47
SUBVENTION CITIVIA MULHOUSE GRAND CENTRE	1.91
SUBVENTION D'EQUIPEMENT SAINTE THERESE	0.03
AIDE AU LOGEMENT	0.25
MISSION DE RENOVATION ET D'EXPLOITATION	0.03
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EDIFICES CULTUELS	0.18
Total	4.13

Le volume de subventions d'équipement dévolu aux structures de droit privé se chiffre à 2,13 M€ :

SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU PRIVE	BP 2018 (M€)
SUBVENTION D'EQUIPEMENT 13 RUE DES TROIS ROIS	0.06
SUBVENTION CITIVIA ILOT HENNER	0.04
SUBVENTION CITIVIA DMC SITE B57	0.25
SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS AUTRES	0.01
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRIVE CULTURE	0.11
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRIVE-AIDE AU LOGEMENT	0.67
SUBVENTIONS AU PRIVE - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	0.60
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT FOYERS PAROISSIAUX	0.03
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MVP ESPACES RESIDENTIELS GPV	0.20
SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LES JARDINS FAMILIAUX	0.02
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL	0.11
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT SPORTS ET JEUNESSE	0.03
Total	2.13

Les dépenses financières :

Les dépenses financières inscrites au BP 2018 s'élèvent à 21,55 M€. Elles sont principalement composées des éléments suivants :

- du remboursement en capital de la dette à hauteur de 20,75 M€ compte tenu des échéances d'emprunt contractées sur les exercices antérieurs ;
- d'une avance de trésorerie pour la régie personnalisée de la Réussite Educative : 0,3 M€ ;
- des prêts sans intérêts au personnel pour 0,15 M€.

1.2.2. Recettes et dépenses d'ordre

Certains mouvements d'ordre retracent les écritures d'ordre patrimoniales constatant l'échange ou la vente à l'euro symbolique de terrains ou encore la bascule des frais d'études sur les comptes d'immobilisations définitifs (0,32 M€). Ils sont internes à la section d'investissement.

Les autres opérations d'ordre de la section d'investissement sont la contrepartie des mouvements décrits pour la section de fonctionnement. Le total des recettes d'ordre est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement, et celui des dépenses d'ordre aux recettes d'ordre de fonctionnement. Ces mouvements illustrent le rôle de transfert entre sections dévolues aux écritures d'ordre.

On y retrouve, par conséquent, les mouvements décrits au paragraphe 1.1.2. « Recettes et dépenses d'ordre ».

II. EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'individualiser les dotations propres aux services à caractère industriel et commercial.

Quel que soit leur mode d'exploitation (régie, affermage ou concession) ils sont présentés depuis 1993 selon les instructions M49 et M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux.

Les budgets annexes de la Ville sont au nombre de deux : le budget annexe du Service des Eaux et la partie industrielle et commerciale du Service des Cimetières.

2.1. Budget de l'Eau

2.1.1. Section d'Exploitation

La section d'exploitation du budget annexe de l'Eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 42,6 M€ contre 42,4 M€ en 2017. Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	BP 2017 (M€)	BP 2018 (M€)
Dépenses de gestion : achats de matières, fournitures, travaux, prestations de services, services extérieurs	5.67	5.82
Frais de personnel	5.00	5.08
Frais financiers	0.09	0.09
Charges exceptionnelles	0.69	0.61
Reversements de redevances perçues	26.94	24.89
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	4.01	4.12
Total dépenses de fonctionnement	42.40	40.61

L'équilibre du budget est assuré par les recettes suivantes :

	BP 2017 (M€)	BP 2018 (M€)
Ventes d'eau	11.51	11.46
Location de compteurs	1.87	1.90
Travaux, prestations, mise à disposition de personnel	0.17	0.17
Taxes parafiscales et surtaxes communales perçues	26.64	24.89
Remboursements Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach	0.38	0.30
Mouvements d'ordre	1.43	1.43
Recettes exceptionnelles, subventions	0.40	0.46
Total chapitre 011	42.40	40.61

2.1.2. Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7,17 M€ en dépenses et en recettes. Les dépenses d'investissement prévues en 2017 sont destinées :

- aux travaux de branchements et de renouvellements de réseau réalisés pour le compte de tiers : 0,88 M€ ;
- aux acquisitions, de logiciels, de matériel, de compteurs d'eau, d'outillage et de véhicules : 0,61 M€ ;
- aux travaux sur la station de suppression de secours Moenschberg : 0,1 M€ ;
- au renforcement de l'alimentation du SIVU de Habsheim : 0,12 M€ ;
- à la mise à niveau du logiciel de télérelève et à la nouvelle tranche d'équipement des compteurs : 0,89 M€ ;
- au renouvellement de conduites, aux travaux sur les fontaines et sur les réseaux et à l'extension de branchements y compris les travaux effectués en régie : 3,43 M€ ;
- à des travaux d'aménagements de terrains et de bâtiments : 0,26 M€ ;
- à des opérations de branchements et de renouvellements de réseau effectuées pour le compte de tiers et financées par des recettes correspondantes : 0,88 M€ ;

- au remboursement de la dette : 0,13 M€ ;
- aux mouvements d'ordre : 0,38 M€.

Le financement des investissements est assuré par :

- le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers : 0,59 M€ ;
- les mouvements d'ordre y compris la dotation aux amortissements des installations (3,65 M€) ;
- des subventions et participations : 0,19 M€ ;
- le virement provenant de la section de fonctionnement c'est-à-dire la part d'autofinancement non-affectée : 0,47 M€ ;
- l'emprunt prévisionnel : 2,27 M€.

2.2. Budget des Pompes Funèbres

La législation a imposé la création pour l'exercice 1998 d'un budget annexe des services de pompes funèbres classé dans le secteur concurrentiel : creusement de tombes, crémations et location de chambres funéraires. Les activités de gestion du domaine public dédiées au cimetière et à l'organisation des obsèques des personnes indigentes demeurent assurées au sein du service public municipal.

Les activités dites concurrentielles ont été regroupées au sein d'un Service Public Industriel et Commercial fonctionnant en régie municipale.

Les recettes afférentes à ces activités sont pleinement taxables à la TVA, et le budget doit être équilibré par ses propres recettes, tout en supportant des investissements importants pour remplacer ses équipements et étendre ses installations.

2.2.1. Section d'Exploitation

Les dotations en section d'exploitation s'équilibrent à 1 168 000 €. Les dépenses sont principalement constituées des postes suivants :

	BP 2017 en K€	BP 2018 en K€
Energie	113.20	101.50
Rémunération de travaux, fournitures et services extérieurs	317.40	317.30
Frais de personnel	430.34	445.00
Frais financiers	20.46	18.00
Autofinancement complémentaire	57.60	71.20
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	225.00	215.00
Total dépenses de fonctionnement	1 164.00	1 168.00

Les recettes sont décomposées de la façon suivante :

	BP 2017 en K€	BP 2018 en K€
Crémations	860.09	864.05
Creusement de tombes	145.00	140.00
Location de chambres funéraires	135.00	140.00
Travaux sur sépultures	15.00	15.00
Vente de monuments funéraires	6.00	6.00
Diverses autres recettes	2.91	2.95
Total recettes de fonctionnement	1 164.00	1 168.00

2.2.2. Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 823 K€ au BP 2018. Elles concernent des acquisitions de mobilier et de matériel technique (151 K€), des travaux sur les bâtiments et des aménagements intérieurs (620,8 K€) et le remboursement du capital de la dette (40 K€).

Le financement est assuré par la dotation aux amortissements (215 K€), une dotation prévisionnelle d'emprunt (526 K€) et le virement prélevé sur la section de fonctionnement (71,2 K€).